

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -
Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 19

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du trente mai deux mil vingt-trois, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent POIRÉ, adjoint au Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Sébastien VERFAILLIE, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Bernard DELELIS procuration à Laurent POIRÉ, Thierry CHAPPE, Cathy NICUTA, Maxime CANTRAINED, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2023-34 / 2023-06-09-2^{ème} : Institution et vie publique : Élection des sénateurs / Désignation des délégués des conseils municipaux

La séance ouverte,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 fixant les modes de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner le 9 juin 2023 par commune en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Monsieur le Président de séance, en application de l'article R.133 du code électoral, rappelle que le bureau électoral est présidé par Monsieur le Président de séance et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Madame Françoise LEFEBVRE, Madame Charlette GALLET, Madame Céline KROKOS-DEBACK, Monsieur Sébastien VERFAILLIE acceptent de constituer le bureau, Monsieur Julien HERNU étant élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président de séance indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire sept délégués et quatre suppléants.

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni adjonction ou suppression de nom, sans modification de l'ordre de présentation des candidats. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Après un appel à candidature, la liste de candidats est la suivante :

- Liste 1 conduite par Monsieur Laurent POIRÉ

Titulaires

1. Monsieur Laurent POIRÉ
2. Madame Carole MURRAY
3. Monsieur Pierre DUPLOUY
4. Madame Janique POIRIER
5. Monsieur Bertrand DELORY
6. Madame Céline KROKOS-DEBACK
7. Monsieur Julien HERNU

Suppléants

1. Monsieur Vincent KLOS
2. Madame Charlette GALLET
3. Monsieur Philippe ROUSSEL
4. Madame Anne-Sophie DELAVAL

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel : 19 (dont 1 procuration)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Suffrages liste 1 conduite par Monsieur Laurent POIRÉ : 19 (dix-neuf voix)

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

:

- Monsieur Laurent POIRÉ
- Madame Carole MURRAY
- Monsieur Pierre DUPLOUY
- Madame Janique POIRIER
- Monsieur Bertrand DELORY
- Madame Céline KROKOS-DEBACK
- Monsieur Julien HERNU

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Monsieur Vincent KLOS
- Madame Charlette GALLET
- Monsieur Philippe ROUSSEL
- Madame Anne-Sophie DELAVAL

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme
Le Président de séance, **Laurent POIRÉ**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 14 juin 2023

et de la publication le 14 juin 2023

À Gonnehem, le
Le Maire
Bernard DELELIS